

Maître Marthe POGGI

NOTAIRE

39 BOULEVARD PAOLI
20200 BASTIA

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE VENACO (20231)

Suivant acte reçu par Maître **Marthe POGGI**, Notaire à BASTIA (20200), 39, boulevard Paoli, le **14 mai 2019**,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

Un acte de **notoriété** constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, des personnes suivantes :

1°/ Madame Catherine SINIBALDI, veuve de Monsieur Jean Mathieu Joseph Antoine **COSTA**, demeurant à AJACCIO (20000), résidence du Parc, route des Sanguinaires

2°/ Madame Angèle Joséphine Berthe OTTAVI, veuve de Monsieur Mathieu Antoine **COSTA**, demeurant à MARSEILLE (13006), 215, rue Breteuil

3°/ Monsieur Pierre Joseph Jean COSTA, demeurant à HONG KONG (CHINE), 33, Tai Tam Road, appartement 25 A.

4°/ Monsieur Jean François Sylvestre COSTA, demeurant à SANTO-PIETRO-DI-VENACO (20250).

5°/ Monsieur Philippe Julien Marcel COSTA, demeurant à MARSEILLE (13009), 35, boulevard Pessailhan.

6°/ Monsieur Lucien Auguste COSTA, demeurant à SANTO-PIETRO-DI-VENACO (20250).

A VENACO (HAUTE-CORSE) 20231 :

1°/ Une maison d'habitation cadastrée Section AD, n°351, lieudit "Lugo", pour 04a 77ca

2°/ Les parcelles de terre cadastrées Section A, n°630, lieudit "Cardillone", pour 23a 36ca / Section A, n°631, lieudit "Cardillone", pour 14ca / Section AD, n°150, lieudit "Lavatojo", pour 06a 73ca / Section AD, n°153, lieudit "Lavatojo", pour 24ca / Section AD, n°168, lieudit "Filare", pour 16a 75ca / Section AD, n°350, lieudit "Lugo", pour 01a 33ca.

Conformément à l'article 1^{er} de la Loi du 6 mars 2017 :

"Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Pour avis : marthe.poggi@notaires.fr